

## **REGLEMENT DU JEU « BOX SOLIDAIRE »**

### **Article 1 : Société organisatrice**

La société des Transports en Commun de l'Agglomération Rouennaise (TCAR), S.A.S. au capital de 164 000 € - CCP Rouen 27484 C – RCS Rouen SIREN 309 073 625 – N° identité établissement 309 073 625 00043 - Code APE 4931 Z, exploitante du réseau Astuce dont le siège social est situé au 15 rue de la petite Chartreuse - CS60099 - 76002 Rouen Cedex 1, organise du 22 novembre au 17 décembre 2021 un jeu intitulé « Box solidaire ».

Ce jeu a pour objectif de récompenser les voyageurs du réseau Astuce qui ont utilisé le réseau Astuce en 2021 et d'apporter le soutien du réseau Astuce aux commerçants et artisans locaux.

### **Article 2 : Participants**

La participation au jeu intitulé « Box solidaire » est ouverte à toute personne physique majeure disposant d'une carte Astuce en cours de validité en 2021, d'un accès à Internet et d'une adresse électronique, excepté les salariés de l'entreprise, les membres de leur famille et les retraités de l'entreprise.

Les personnes répondant aux critères cités ci-dessus et ayant répondu au formulaire disponible sur le site Internet [www.reseau-astuce.fr](http://www.reseau-astuce.fr) et les comptes Facebook et Instagram du réseau Astuce entre le 22 novembre et le 17 décembre 2021 pourront participer au jeu.

La carte Astuce peut être obtenue gratuitement (à condition d'y charger au moins un titre) et sans délai en se rendant à l'agence Astuce située 9 rue Jeanne d'Arc à Rouen et en fournissant les documents nécessaires à son établissement, à savoir :

- Une photo d'identité de 3 x 3 cm ;
- La photocopie d'une pièce d'identité (carte d'identité nationale, passeport, permis de conduire, carte de séjour) ;
- Un justificatif de domicile.

### **Article 3 : Conditions de participation**

Pour jouer, les participants doivent :

- Répondre au formulaire en ligne accessible à partir du site Internet [www.reseau-astuce.fr](http://www.reseau-astuce.fr) et des comptes Facebook et Instagram du réseau Astuce. L'enregistrement des participations s'effectue de façon continue pendant toute la durée de l'opération. Tout questionnaire rempli de manière incomplète ou non conforme, ne pourra être pris en compte et entraînera la nullité de la participation. Toute fraude ou tentative de fraude au présent jeu par un participant entraînera l'élimination du participant concerné.
- Avoir validé leur carte Astuce au moins 100 fois en 2021.

La société TCAR se réserve le droit de modifier ces critères durant la durée du jeu.

### **Article 4 : Principes et modalités du jeu « Box solidaire »**

Dans le cadre de ce jeu, seules les participations envoyées entre le 22 novembre et le 17 décembre 2021 seront prises en compte.

Un tirage au sort sera effectué chaque jour pour déterminer les gagnants des box solidaires parmi les personnes ayant rempli le formulaire la veille :

- Le tirage au sort aura lieu le mardi pour les personnes ayant rempli le formulaire le lundi ;
- Le tirage au sort aura lieu le mercredi pour les personnes ayant rempli le formulaire le mardi ;
- Le tirage au sort aura lieu le jeudi pour les personnes ayant rempli le formulaire le mercredi ;
- Le tirage au sort aura lieu le vendredi pour les personnes ayant rempli le formulaire le jeudi ;
- Le tirage au sort aura lieu le lundi pour les personnes ayant rempli le formulaire le vendredi, le samedi et le dimanche.

Les tirages au sort seront réalisés à l'aide de l'outil aléatoire du logiciel Excel. Une fois le tirage au sort effectué, TCAR se réserve le droit de vérifier que les gagnants ne sont pas en situation d'impayés (s'ils sont abonnés annuels) et qu'ils n'ont pas de procès-verbal d'infraction en cours.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06-01-78, seules les données suivantes seront conservées pour désigner les gagnants :

- numéro de client ;
- numéro de carte
- nom, prénom ;
- e-mail ;
- numéro de téléphone.

Ces mêmes coordonnées seront utilisées pour mettre à jour la base billettique du réseau Astuce.

Les détenteurs d'une carte Astuce pourront savoir s'ils font partie des gagnants en remplissant le formulaire du jeu. Un mail leur sera envoyé au plus tard 24 h après leur participation en semaine et 72h après leur participation le week-end pour leur indiquer s'ils ont perdu ou gagné. L'email sera envoyé à l'adresse indiquée dans le formulaire. En cas d'adresse erronée, le lot sera remis en jeu.

Aucune donnée ne sera transmise à des tiers, ni à titre gracieux, ni à titre commercial.

#### **Article 5 : Répartition des gains**

Chaque gagnant remportera un seul lot

#### **Article 6 : Dotations et remise des dotations**

Le lot mis en jeu dans le cadre du tirage au sort est une box solidaire pour une valeur estimative de 38 € HT. Le lot mis en jeu sera annoncé sur le site internet [www.reseau-astuce.fr](http://www.reseau-astuce.fr), sur les comptes Facebook et Instagram du réseau Astuce.

Les participants mineurs devront avoir l'autorisation et être accompagnés de leur responsable légal pour pouvoir retirer leur lot.

Le gagnant sera contacté par mail à l'adresse qu'il aura communiquée dans le formulaire d'inscription au jeu. En cas d'adresse erronée, le lot sera remis en jeu parmi les participants restants.

Le gagnant devra venir retirer son lot à l'agence Astuce située au 9 rue Jeanne d'Arc en prenant rendez-vous au préalable via le calendrier de réservation envoyé par e-mail. Le retrait du lot sera effectué sur présentation d'une pièce d'identité et de l'e-mail de confirmation de son lot uniquement à l'heure du rendez-vous. Aucun lot ne pourra être remis en dehors de l'horaire de réservation choisi par le gagnant. Tout lot non réclamé 15 jours après la date de rendez-vous sélectionnée sera considéré comme abandonné par le gagnant. Les participants mineurs devront être accompagnés de leur responsable légal pour pouvoir retirer leur lot.

Le lot offert au gagnant ne peut donner lieu de la part du gagnant à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent (totale ou partielle), ni à leur échange ou remplacement contre un autre lot de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit.

Le gagnant accepte le lot tel que présenté sur le site [www.reseau-astuce.fr](http://www.reseau-astuce.fr), sans pouvoir demander un échange, une modification ou sa valeur en espèces.

#### **Article 7 : Limitation des responsabilités**

Si pour des raisons indépendantes de la volonté de la société TCAR, la composition du lot devait être modifiée partiellement ou totalement, il sera attribué au gagnant un lot de même nature et d'une valeur équivalente.

La société organisatrice se réserve la possibilité d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler tout ou partie du jeu, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y contraignent et/ou pour assurer la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement du jeu. Dans ces différents cas, sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune indemnité ne pourra être réclamée. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation.

La société organisatrice décline toute responsabilité au cas où les données communiquées par des participants venaient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable.

La responsabilité de la TCAR ne saurait être encourue :

- Si un participant avait fourni des coordonnées erronées,
- Si un participant subissait une panne technique quelconque,
- En cas de panne EDF ou d'incident du serveur.

La participation au jeu « Box solidaire » implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites des technologies qui y sont liées, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence, l'organisateur ne saurait en aucune circonstance être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative :

- Du contenu des services consultés sur le site Internet [www.reseau-astuce.fr](http://www.reseau-astuce.fr) et, de manière générale, de toutes informations et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet,
- De la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet,
- De défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication,
- De perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée,
- Des problèmes d'acheminement,
- Du fonctionnement de tout logiciel,
- Des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique,
- De toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu « Box solidaire » ou ayant endommagé le système d'un participant.

Il est précisé que la société TCAR ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin du jeu, et ce pour quelque raison que ce soit ou encore tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site Internet. Il appartient au participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

La participation au jeu se fait sous leur entière responsabilité.

Il est convenu que l'organisateur pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tel que rapport de suivi ou autres états) de nature ou sous format ou support informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par la TCAR, notamment dans ses systèmes d'information, en rapport avec l'utilisation de son site Internet.

Les participants s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des éléments de nature ou sous format ou supports informatiques ou électroniques précités, sur le fondement de quelque disposition légale que ce soit et qui spécifierait que certains documents doivent être écrits ou signés par les parties pour constituer une preuve.

Ainsi, les éléments considérés constituent des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par l'organisateur dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

En aucun cas, la responsabilité de la société TCAR ne pourra être engagée au titre des lots qu'elle attribue aux gagnants du jeu, qu'il s'agisse de la qualité des lots par rapport à celle annoncée ou attendue par les participants, ou des dommages éventuels de toute nature que pourraient subir les participants du fait des lots, que ces dommages leur soient directement ou indirectement imputables.

#### **Article 8 : Contestation du jeu**

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Toute contestation ou réclamation devra être formulée par lettre simple adressée à la société TCAR dont les coordonnées figurent à l'article 1. Cette lettre devra indiquer les coordonnées complètes du joueur et le motif exact de la contestation. Aucun autre mode de contestation ou de réclamation ne pourra être pris en compte. Il ne sera répondu à aucune demande concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les

mécanismes ou les modalités du jeu et sur la liste des gagnants. Tout litige concernant son interprétation sera tranché souverainement et sans appel par la société organisatrice.

Toute contestation ou réclamation relative à ce jeu ne sera prise en compte que si elle est adressée au plus tard le 31 janvier 2022, le cachet de La Poste faisant foi.

Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par TCAR dont les décisions sont sans appel. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal compétent, auquel compétence exclusive est attribuée.

#### **Article 9 : Données personnelles**

Des informations nominatives sont nécessaires à la prise en compte des participations et à la détermination du gagnant. Elles sont recueillies dans le cadre du concours et sont traitées informatiquement conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004 dans le but de procéder à la bonne gestion du concours et de prévenir les gagnants.

Dans ce cadre, les participants sont informés qu'ils disposent d'un droit d'accès, de rectification ou même de radiation des informations nominatives les concernant qu'ils peuvent exercer par courrier auprès de la société TCAR dont les coordonnées sont indiquées dans l'article 1.

Tout participant ayant complété un formulaire de participation peut à tout moment se désinscrire sur simple demande écrite (timbre remboursé sur demande au tarif lent en vigueur) envoyée à la société TCAR ou par email à l'adresse [contact@reseau-astuce.fr](mailto:contact@reseau-astuce.fr)

Dans le cadre du Jeu, la Société Organisatrice, en sa qualité de responsable de traitement, collecte et traite certaines données personnelles du Participant, pendant toute la durée du jeu, telles que ses nom, prénom, et adresse e-mail (ci-après dénommées ensemble, les « Données Personnelles »).

Pour l'organisation du Jeu et aux seules fins de la prise de contact avec le Gagnant, la Société Organisatrice aura accès aux coordonnées personnelles des Participants, du Gagnant et du Bénéficiaire. Conformément à sa politique de confidentialité (voir article 14), la société organisatrice pourra communiquer les données personnelles de chaque participant aux autorités judiciaires afin de répondre à une injonction ou autre demande de telles autorités.

#### **Article 10 : Collecte d'informations – Loi informatique et libertés**

Les données nominatives recueillies dans le cadre de la participation au jeu sont enregistrées et utilisées par l'organisateur pour les nécessités de leur participation et à l'attribution de leurs gains.

Les participants pourront demander à ne pas figurer ou être retirés du fichier à tout moment, ils bénéficieront d'un droit d'accès de rectification et de radiation des données les concernant sur simple demande à l'adresse du jeu conformément à la Loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, modifiée par la Loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative et du Règlement Général sur la protection des données (RGPD) à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et du décret n°2005-1309 du 20 octobre 2005.

Les personnes qui exerceront le droit de radiation des données les concernant avant la fin du jeu seront réputées renoncer à leur participation.

Toute demande devra être adressée par courrier à l'adresse de l'organisateur mentionnée à l'article 1.

Les données à caractère personnel collectées par la société organisatrice (nom, prénom, l'adresse postale et l'email des participants) lors de la participation au jeu concours sont uniquement collectées et traitées dans le but d'assurer l'organisation et le bon déroulement du jeu concours et notamment l'attribution des gains. Elles ne seront stockées et conservées que pour assurer le bon déroulement du jeu et pendant une durée maximum de 6 mois à compter de la clôture de l'opération. Les données personnelles vous concernant seront détruites à l'issue de cette période

Pour l'organisation du Jeu et aux seules fins de la prise de contact avec le Gagnant, la Société Organisatrice aura accès aux coordonnées personnelles des Participants, du Gagnant et du Bénéficiaire. Conformément à sa politique de confidentialité <https://reseau-astuce.fr/fr/politique-de-protection-des-donnees/188>, la société

organisatrice pourra communiquer les données personnelles de chaque participant aux autorités judiciaires afin de répondre à une injonction ou autre demande de telles autorités.

#### **Article 11: Dépôt et consultation du Règlement**

Le présent règlement est déposé via [depotjeux](http://www.depotjeux.com/) auprès de l'étude de Maître Doniol située 8 Rue Souilly - 77410 Claye Souilly, huissier de justice.

Le règlement sera consultable gratuitement pendant toute la durée du jeu à l'adresse suivante : <http://www.depotjeux.com/>. La participation au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement en toutes ses dispositions, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux-concours en vigueur en France.

Le présent règlement est également consultable en ligne sur le site Internet [www.reseau-astuce.fr](http://www.reseau-astuce.fr). Il peut également être obtenu sur simple demande écrite auprès de la société TCAR (timbre remboursé sur demande au tarif lent en vigueur).

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par les organisateurs, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site. L'avenant est déposé via [depotjeux](http://www.depotjeux.com/) auprès de l'étude de Maître Doniol située 8 Rue Souilly - 77410 Claye Souilly, huissier de justice, dépositaires du règlement avant sa publication.

Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

#### **Article 12 : Décision des organisateurs**

La société TCAR se réserve la possibilité de modifier, à tout moment, le présent règlement et à prendre toutes décisions qu'elle pourrait estimer utiles pour l'application et l'interprétation du règlement. La société TCAR pourra en informer les joueurs par tout moyen de son choix. La société TCAR se réserve également le droit de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler le jeu sans préavis, de modifier les lots d'une valeur équivalent en raison de tout événement indépendant de sa volonté et notamment en cas d'événement constituant un cas de force majeure ou un cas fortuit.

La société TCAR se réservera en particulier le droit s'il y a lieu d'invalider et/ou d'annuler tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements sont intervenus sous quelle que forme que ce soit. La société TCAR se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les prix aux fraudeurs et/ ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. La fraude entraîne la disqualification immédiate de son auteur.

La responsabilité de la société TCAR ne saurait être engagée au titre de ce qui précède et les joueurs ne pourront donc prétendre à aucun dédommagement ou indemnité de quelle que nature que ce soit.

#### **Article 13 : Preuves**

Il est convenu que les données contenues dans les systèmes d'information et de billettique de la société TCAR ont force probante quant aux éléments de connexion et aux informations résultat d'un traitement informatique relatif à l'opération organisée par la société TCAR.

#### **Article 14 : Participation frauduleuse – exclusion.**

Les participants autorisent toutes les vérifications utiles concernant leur identité ou leur domicile. L'indication d'une adresse ne correspondant pas à son lieu de résidence principal, d'une adresse professionnelle ou d'une adresse falsifiée emportera l'annulation de la participation et la radiation du participant de la liste des gagnants.

De manière générale, toute déclaration mensongère d'un participant entraîne son exclusion du jeu et la non attribution du lot qu'il aurait pu éventuellement gagner sans que la responsabilité de la société organisatrice puisse être engagée. Tout formulaire sur lequel les coordonnées du participant seraient illisibles, incorrectes ou incomplètes sera considéré comme nul.

Toute tentative de participation frauduleuse, effectuée en bande organisée ou non, sous quelque forme que ce soit, notamment, toute participation multiple d'une personne physique ou de plusieurs personnes d'un même

foyer avec des adresses mails différentes ou toute autre tentative de fraude entraînera l'exclusion définitive de tous les participants identifiés et l'annulation immédiate de tout gain potentiellement obtenu durant le jeu.

Tout participant qui tenterait de falsifier le bon déroulement du jeu, soit par intervention humaine, soit par intervention d'un automate sera immédiatement disqualifié et sa participation annulée.

En cas de fraude ou de tentative de fraude de quelque nature que ce soit, la société organisatrice se réserve, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des joueurs du fait des fraudes éventuellement commises.

La société organisatrice peut annuler la ou les participations de tout joueur n'ayant pas respecté le présent règlement. Cette annulation peut se faire à tout moment et sans préavis. La société organisatrice s'autorise également le droit de supprimer tout formulaire de participation présentant des erreurs manifestes quant à l'identité du joueur. Cette suppression peut se faire à tout moment et sans préavis.

## Annexe 1 : Formulaire du jeu

### Box solidaire

Pour tenter de gagner une box solidaire, complétez le formulaire de participation ci-dessous.

Bonjour, Coralie. Lorsque vous soumettez ce formulaire, le propriétaire verra votre nom et votre adresse e-mail.

1. Prénom
2. Nom
3. Votre adresse mail
4. Votre numéro de client - Il est indiqué au dos de votre carte Astuce sous votre date de naissance.
5. Votre numéro de carte Astuce - Il est indiqué au dos de votre carte Astuce en bas à droite
6. Votre numéro de téléphone
7. Règlement du jeu  
 J'ai lu et compris le règlement du jeu et je l'accepte
8. Données personnelles  
 Je comprend et j'accepte que mes données personnelles fassent l'objet d'un traitement par la société organisatrice dans le cadre de ce jeu <https://reseau-astuce.fr/fr/politique-de-protection-des-donnees/188>

## Annexe 2 : Politique de confidentialité

<https://reseau-astuce.fr/fr/politique-de-protection-des-donnees/188>

Fait à Rouen, le 08 novembre 2021